

Table des matières

Aperçu de la stratégie.	1
Vision énoncée dans le document Tamapta.	2
Notre vision du tourisme au Nunavut.	2
Principes directeurs	3
Phase I :Leadership et partenariats.	3
Promotion de l'industrie.	3
Renforcement des capacités et développement des produits	4
Infrastructure des parcs et de l'industrie touristique.	4
Marketing.	5
Accréditation et gestion des risques	5
Réglementation	6
Calendrier	7



Aperçu de la stratégie

Le secteur touristique constitue un pôle de croissance économique important selon la Stratégie de développement économique du Nunavut. En 2009, le ministre du Développement économique et des Transports a demandé aux dirigeants de son ministère d'établir un solide partenariat avec Tourisme Nunavut afin de permettre au gouvernement du Nunavut de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Le présent document est le résultat de l'examen des activités antérieures en matière de développement touristique et des discussions menées avec Tourisme Nunavut.

La Stratégie de développement du secteur touristique comporte trois phases ayant pour but d'établir des objectifs de croissance à court terme, et de définir une stratégie à moyen et à long terme visant à intégrer les rôles de tous les partenaires du gouvernement du Nunavut dans le domaine du développement touristique.

Le présent document constitue la première phase du processus. Il énonce la vision commune au sujet des éléments clés du secteur touristique et des rôles respectifs des principaux partenaires, décrit les actions à court terme devant être entreprises par le gouvernement du Nunavut en vue d'améliorer les résultats du secteur touristique, et prépare le terrain pour les phases 2 et 3 à venir.

La phase 2 de la stratégie représente la période de consultation que le gouvernement du Nunavut s'est engagé à mener auprès de ses partenaires du secteur touristique afin d'élaborer une stratégie pertinente, pouvant être mise en œuvre de manière concrète et décrivant les engagements de chaque organisme en matière de développement touristique.

La phase 3 correspond à la période d'élaboration d'une stratégie touristique globale qui guidera le développement de ce secteur d'activités afin qu'il devienne un pôle de développement économique solide et durable à l'échelle du Nunavut.





La vision énoncée dans le document Tamapta

- Les Nunavummiut conserveront leur haute qualité de vie ou la verront s'améliorer grandement s'ils sont dans le besoin.
- Les individus et les familles seront actifs, en santé et heureux.
- Les communautés seront autonomes, fondées sur les valeurs sociales inuit, et verront leur dépendance au gouvernement réduite.
- Le Nunavut sera reconnu pour sa culture unique, notre capacité d'entraide et nos contributions pertinentes dans des dossiers canadiens et nationaux.

Notre vision du tourisme au Nunavut

- Le secteur touristique contribuera de manière fructueuse à la mise en œuvre de la vision énoncée au document Tamapta.
- Des initiatives touristiques locales dynamiques permettront d'offrir des produits touristiques expérimentaux et d'aventure accueillant des touristes provenant du territoire, de l'ensemble du pays et de partout dans le monde.
- Le tourisme sera perçu de manière favorable dans chaque collectivité du Nunavut et

permettra de mettre en valeur les forces et l'authenticité de notre culture unique.

Principes directeurs

La Stratégie de développement du secteur touristique s'appuiera sur les principes suivants:

Inuuqatigiitsiarniq: respect de l'autre, rapports avec l'autre et compassion envers les autres.

Tunnganarniq : promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur.

Pijitsirniq : servir la famille et la collectivité.

Aajiiqatigiinni : discuter et développer des consensus pour la prise de décision.

Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq : développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action.

Piliriqatigiinni/Ikajuqtigiinni : travailler ensemble dans un but commun.

Qanuqtuarniq : innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions.

Avatittinnik/Kamatsiarniq : respect de la terre, de la faune et de l'environnement.



Phase 1: *Leadership et partenariats*

Dans le cadre de la première phase de la stratégie, le gouvernement du Nunavut joue un rôle de leadership afin de s'assurer que nous possédons les capacités requises pour assumer nos responsabilités dans le domaine touristique. À cette étape, il importe de clarifier les rôles et responsabilités de chacun en matière de développement touristique et de restructurer les ressources investies dans le domaine touristique en créant une nouvelle Division des industries touristiques et culturelles au sein du ministère du Développement économique et des Transports.

Cette nouvelle division permettra au gouvernement du Nunavut de participer à titre de partenaire à part entière au développement touristique en collaboration avec Tourisme Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated, le gouvernement fédéral et d'autres organisations territoriales, régionales et communautaires.

Les modifications et les actions immédiates portent sur la promotion de l'industrie, le renforcement des capacités, le développement de nouveaux produits, la gestion des atouts touristiques existants, le marketing, l'accréditation et les questions relatives à la réglementation.

Promotion de l'industrie

À cette étape-ci du développement économique du Nunavut, l'industrie touristique n'est pas encore en mesure de soutenir le fonctionnement d'une association touristique autonome. Toutefois, le gouvernement du Nunavut reconnaît l'importance de donner la possibilité aux exploitants d'entreprises touristiques de faire entendre leurs voix concernant l'élaboration des lois et des politiques du gouvernement.

Toutes les parties conviennent que le rôle principal d'une éventuelle association touristique consistera à promouvoir l'industrie, un mandat qui sera mieux servi à l'extérieur de la sphère et de l'influence gouvernementale.

Actions : Le ministère du Développement économique et des Transports continuera de fournir le financement de base requis pour le fonctionnement de l'association touristique conformément aux pratiques de financement de base des associations d'autres secteurs. Cela comprend notamment les frais de fonctionnement de base de l'association (par exemple : l'embauche de personnel, les frais de fonctionnement et d'entretien, le marketing de base, la publication de planificateurs de voyage, etc.). Le financement



pour des projets particuliers pourra être obtenu dans le cadre des programmes de développement économique du ministère.

Renforcement des capacités et développement des produits

L'expansion du secteur touristique devra se faire par l'ajout de nouveaux produits attrayants et concurrentiels. La Stratégie de développement du secteur touristique mettra l'accent sur la capacité de créer de nouveaux produits touristiques au moyen notamment des initiatives suivantes :

- La préparation des collectivités
- La formation
- L'identification des besoins essentiels en matière d'infrastructure touristique (pavillons des visiteurs, centres d'interprétation, auberges, quais, etc.)
- Identifications de destinations cibles
- Renforcement des capacités des entreprises
- Aide stratégique pour le développement d'hôtels, d'auberges et de campements
- Recherche

Actions : Le ministère du Développement économique et des Transports jouera un rôle de chef de file pour la création de nouveaux produits touristiques par l'entremise de la nouvelle Division

des industries touristiques et culturelles. L'accent sera tout d'abord mis sur le développement de structures de consultation et la création de partenariats avec l'association touristique, les organisations inuit, d'autres ministères et organismes du gouvernement du Nunavut, le gouvernement fédéral, les hameaux et les membres de l'association touristique.

Les structures de consultation et les partenariats permettront d'encadrer le travail lors de la phase 2, et contribueront au développement des diverses initiatives de renforcement des capacités et de création de nouveaux produits touristiques prévues dans la stratégie touristique globale qui sera élaborée au cours de la phase 3.

Infrastructure des parcs et de l'industrie touristique

Afin d'assurer le succès de la stratégie touristique, il importe de s'appuyer sur les efforts déjà consentis et les réalisations existantes. Le gouvernement du Nunavut est déterminé à maintenir son soutien à l'infrastructure et aux produits existants.

Cela comprend notamment le soutien continu aux pavillons des visiteurs, aux centres d'interprétation et à l'infrastructure de transport (quais, jetées et pistes d'atterrissage) déjà en place, ainsi que la poursuite du travail de développement des parcs territoriaux et l'intégration du réseau des parcs territoriaux et nationaux dans la planification touristique.



Parcs

Les parcs territoriaux et nationaux du Nunavik, déjà connus pour leurs grandes beautés naturelles et leur valeur patrimoniale, serviront de points de mire sur lesquels s'appuyer pour bâtir une industrie touristique dynamique au Nunavut.

Actions: Les parcs relèvent de la compétence exclusive du gouvernement territorial et du gouvernement fédéral. La Division des parcs et des endroits spéciaux du ministère de l'Environnement (Parcs Nunavut) continuera de diriger le développement des parcs territoriaux. Des efforts seront consentis afin de mettre en place une structure permettant d'intégrer la planification stratégique des parcs aux activités de planification touristiques globales. L'association touristique travaillera en étroite collaboration avec Parcs Nunavut et Parcs Canada afin d'inclure le réseau des parcs dans ses activités de promotion et de marketing.

Pavillons des visiteurs et centres d'interprétation

Les pavillons des visiteurs permettent aux touristes de se renseigner au sujet des produits touristiques locaux. De tels pavillons sont ouverts tout au long de l'année dans les communautés d'Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay et Pangnirtung.

Actions : Le gouvernement confiera à l'association touristique le mandat d'assurer le fonctionnement des quatre pavillons des visiteurs. La possibilité de mettre sur pied d'autres pavillons

des visiteurs dans le territoire sera examinée cas par cas.

Marketing

Il est essentiel de planifier une campagne de marketing efficace afin d'inciter les touristes à visiter le Nunavut. Une telle campagne doit mettre l'accent sur les produits uniques offerts par les exploitants d'entreprises touristiques tout en présentant une image d'ensemble du territoire.

Actions : Créer un partenariat coordonné entre l'association touristique qui sera principalement chargée de promouvoir les produits de ses membres et le gouvernement du Nunavut qui sera quant à lui principalement chargé de promouvoir le tourisme dans l'ensemble du territoire. Une somme limitée de financement sera fournie par le gouvernement à l'association touristique pour des activités de marketing. Du financement additionnel pourra être versé pour des projets spécifiques ayant fait l'objet d'une demande de financement.

Accréditation et gestion des risques

La mise sur pied d'un système d'accréditation pour l'industrie touristique vise deux buts. Cela permet de récompenser les exploitants d'entreprises touristiques qui investissent afin d'offrir des produits de grande qualité, et de créer des attentes afin d'éviter les surprises et les désagréments pour les touristes au sujet des services offerts.



L'instauration d'un programme d'assurance permettant d'offrir une indemnité en cas d'annulation pour cause de mauvais temps ou d'autres circonstances incontrôlables permettra de bâtir la confiance des touristes planifiant un voyage au Nunavut.

Les règlements adoptés en vertu de la Loi sur le tourisme stipulent que les exploitants d'établissements touristiques doivent détenir une assurance responsabilité en cas d'incidents catastrophiques. L'obtention d'une telle couverture d'assurance à prix raisonnable constitue un défi de taille pour certains exploitants touristiques du Nunavut.

Actions: DET, en partenariat avec l'association touristique, élaborera le cadre d'un programme d'accréditation approprié qui sera finalisé et mis en œuvre lors de l'élaboration de la stratégie globale prévue en phase 3.

Le gouvernement du Nunavut travaillera en étroite collaboration avec l'association touristique afin de mettre sur pied un programme d'assurance pour les touristes.

L'association touristique mettra sur pied un programme d'assurance à l'intention des exploitants d'entreprises touristiques destiné tout particulièrement aux petits exploitants.

Réglementation

L'amélioration du système de réglementation devrait permettre d'accélérer la croissance de ce secteur d'activités. DET a déjà investi de nombreuses ressources dans l'examen de la réglementation et des enjeux législatifs et poursuivra le travail sur les aspects suivants :

- Modifications à la Loi sur le tourisme et à ses règlements.
- Adaptation du processus d'octroi de permis visant certaines activités touristiques pour se conformer à la nouvelle réglementation adoptée en vertu de la Loi sur la faune et la flore.
- Renforcement des capacités pour assurer le suivi et l'application uniforme de la Loi sur le tourisme.

Actions: DET complétera l'examen des processus actuels d'octroi de permis, d'inspection et d'application de la Loi et modifiera au besoin ces processus en consultation avec l'association touristique et divers intervenants et organisations.



Calendrier

Phase un : *Leadership et création de partenariats*

La phase de la stratégie actuellement en cours guidera les interventions du Ministère dans le secteur touristique jusqu'à ce que la phase 3 soit complétée. La phase I comprend des actions immédiates devant être entreprises par le gouvernement du Nunavut fondées sur des possibilités connues permettant d'améliorer les résultats dans le domaine touristique.

Date cible : juin 2010.

Phase deux : *Plan de consultation*

Le plan de consultation énoncera l'approche choisie en consultation avec l'industrie, les collectivités, les organisations inuit et le gouvernement fédéral. Un document de consultation servira à alimenter les discussions avec les parties intéressées.

Date cible : La publication du document de consultation est prévue pour octobre 2010.

Phase trois : *Élaboration d'une stratégie touristique globale accompagnée d'un plan chiffré de mise en œuvre*

La Stratégie touristique globale se penchera sur chacune des composantes de l'industrie touristique. En partenariat avec Tourisme Nunavut et divers autres partenaires elle énoncera un plan bien défini visant à maximiser les possibilités de soutenir et de développer ce secteur d'activité économique.

Date cible : Octobre 2011.



Ministère du Développement économique et Transports

Édifice 1104, place Inuksugait

C.P. 1000, succ. 1500

IQALUIT, NU

X0A 0H0

Sans frais : (888) 975 5999

Tél. : (867) 975-7800

Télec. : (867) 975-7870

Courriel : edt@gov.nu.ca

www.edt.gov.nu.ca